

RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :

Postulat Jacques Perrin et consorts – Développer à Moudon un centre d'information et de formation en matière d'agriculture, de production et d'élevage BIO

1. PREAMBULE

La commission nommée pour examiner l'objet cité en titre s'est réunie le 27 septembre 2016 à Lausanne.

Elle était composée de Mme Aliette Rey-Marion, confirmée dans son rôle de présidente et rapportrice, de Mmes Claire Attinger Doepper, Fabienne Freymond Cantone et Pierrette Roulet-Grin (en remplacement de Mme Laurence Creteigny), ainsi que de MM. Laurent Ballif, Jacques Perrin, Felix Stürner, Nicolas Glauser, Eric Sonnay et Gérald Creteigny. Mme Martine Meldem était excusée.

Monsieur le Conseiller d'Etat Philippe Leuba, Chef du Département de l'économie et du sport, était également présent. Il était accompagné de M. Frédéric Brand, Chef du Service de l'agriculture et de la viticulture.

Les notes de séance ont été tenues par Mme Fanny Krug, Secrétaire de commission.

2. POSITION DU POSTULANT

Suite à la foire romande de l'agriculture biologique qui s'est déroulée en mai 2016 sur le site de Grange-Verney (Ecole d'agriculture de Moudon), Monsieur le postulant s'est interrogé sur plusieurs points :

- L'avenir de l'école d'agriculture de Grange-Verney à Moudon, projet « IMAGO ».
- Plus de succès en Suisse alémanique qu'en Suisse romande pour la culture BIO.
- Etude soutenue par la Confédération et le canton de Vaud afin de déterminer le schéma directeur du site stratégique de Moudon.
- Volonté de développer des éco quartiers avec des jardins sur les toits dans les grands centres urbains.

Ces éléments amènent au constat qu'un centre à l'enseigne « BIO » pourrait être utile. Un centre qui offrirait la possibilité de contact entre la ville et la campagne (relation entre producteurs et consommateurs), un centre de formation pour les professionnels de l'agriculture et également pour les jardiniers urbains, ainsi qu'un centre d'information et éventuellement d'animation au même titre que le palais de Beaulieu à Lausanne

Le postulant s'est réjoui que le chef du Service de l'agriculture et viticulture (SAVI) ait donné son appui à la Foire BIO à Moudon.

3. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

Monsieur le Conseiller d'Etat affirme que le contenu du postulat et les éléments évoqués sont exacts.

Suite au succès rencontré lors de cette Foire BIO à Moudon, le canton de Vaud va pérenniser ses efforts en soutenant le chef de projet. Le Conseil d'Etat a développé une politique en faveur de la culture BIO sans pour autant opposer l'agriculture traditionnelle à l'agriculture BIO mais en donnant des perspectives à l'une ou l'autre qui doivent être complémentaires.

Concernant « IMAGO » une séance du groupe de pilotage aura lieu la semaine du 3 octobre (la séance de commission concernant le postulat en question a eu lieu le 27 septembre)

Lors de cette séance, la réponse au postulat Jacques Nicolet et consorts sera présentée et ensuite examinée par le Conseil d'Etat.

Monsieur le Conseiller d'Etat rappelle ce qui a été fait au SAVI depuis le 1^{er} janvier 2016.

- Deux fois plus de décisions ont été rendues au 1^{er} semestre 2016 que pendant la période comparable l'année précédente.
- Mise en place de nombreux projets : en matière de porcheries (projets suscités par le département et portés par les agriculteurs), de tabac, d'économie sucrière (betteraves), dans le domaine de la production laitière.
- Relais de la politique agricole cantonale à l'échelon fédéral.
- Effort au niveau du budget Cantonal concernant le Service de l'agriculture depuis plusieurs exercices (CHF 8 Mio d'efforts supplémentaires) somme justifiée par le fait que le secteur agricole connaît des difficultés économiques importantes, (baisse de revenu).

Monsieur le Conseiller d'Etat donne encore quelques explications concernant la priorisation imposée au service, l'agriculture au quotidien et le revenu agricole l'ont emporté sur la planification en termes de centre(s) d'enseignement(s) ; le projet « IMAGO » n'ayant pas d'impact direct sur les exploitations agricoles. Le postulat Perrin pourra être traité, si le Grand Conseil décide de lui en faire part, à la suite d'IMAGO.

Si IMAGO se réalise sur un site qui n'est pas Grange-Verney (Moudon) le Conseiller d'Etat ne souhaite pas avoir à recréer un multi-site avec IMAGO sur un site et l'agriculture BIO ailleurs.

4. DISCUSSION GENERALE

Une réponse à la question : Que signifie le terme « IMAGO » ?

Il s'agit du stade ultime de la croissance du papillon avant que celui-ci ne prenne son envol.

La question du site de Grange-Verney (Moudon) qui est mentionnée à plusieurs reprises dans le postulat Perrin a suscité bien des discussions. Il a été répondu que son développement correspond à une situation connue à ce jour. Monsieur le postulant s'intéresse uniquement à ce qu'il adviendra de l'école d'agriculture et à la possibilité d'un déroulement de la Foire BIO à nouveau ces prochaines années car ce site se prête particulièrement bien à ce genre de foire. Il est également mentionné que de nombreuses manifestations s'y déroulent, organisées par les organisations professionnelles. Plusieurs fédérations concernant l'agriculture sont installées sur ce site.

Lors des discussions, il est rappelé que le canton de Vaud est le deuxième plus grand canton qui délivre le plus de CFC d'agriculteur. Dans la formation agricole actuelle, sur 95 CFC distribués par année, entre 5 et 8 élèves font le cursus en production biologique. La formation agricole dure 3 ans, la spécialisation bio est constituée d'une semaine de cours en première année (soit 45 périodes), également 45 périodes en 2^{ème} année puis de 2 semaines de cours en 3^{ème} année, soit 180 périodes sur une durée de formation de 1600 périodes (3ans) ce qui correspond à environ 10% consacré à la spécialisation en culture biologique. Il est aussi rappelé que chaque jeune, en signant le contrat d'apprentissage reçoit un bulletin d'inscription à la formation spécifique BIO, soulignant ainsi une volonté de mettre en avant cette formation. Ces cours en culture biologique sont dispensés à Grange-Verney (Moudon). Le nombre de places d'apprentissage pour la formation BIO n'est pas très élevé en Suisse romande.

Il est également rappelé qu'en cas de volonté de séparer les apprentis ayant choisis l'option BIO, l'effectif des classes en BIO serait très réduit.

Actuellement le 90% des cours de formation agricole est identique pour la formation agricole conventionnelle et BIO.

Selon certains commissaires, la formation de culture BIO doit continuer, voir être étendue au vu du changement des habitudes alimentaires de certains consommateurs.

A plusieurs reprises, il est rappelé que ce postulat demande uniquement un rapport sur les possibilités de mise en valeur du site de Grange-Verney, par un développement d'un centre d'information BIO.

La demande de prise en considération partielle est faite au vu du titre « Développer à Moudon un centre d'information et de formation en matière d'agriculture, de production et d'élevage BIO ».

Suite à ces très intéressantes discussions, le postulant décide de changer la formulation de son postulat en ce qui suit.

« Selon la variante IMAGO retenue, je demande au Conseil d'Etat un rapport sur les possibilités de développement d'un centre d'information (et de conseils) et de formation (et de formation continue) en matière d'agriculture, de production et d'élevage BIO, et sur les possibilités de mise en valeur du site de Grange-Verney ».

5. VOTE DE LA COMMISSION

Prise en considération partielle du postulat

Tenant compte de la modification précitée, la commission recommande au Grand Conseil de prendre partiellement en considération le postulat par 9 voix pour et 1 abstention, et de le renvoyer au Conseil d'Etat.

Oulens-sur-Lucens, le 18 octobre 2016

*La rapportrice :
(Signé) Rey-Marion Alette*